

Procès-verbal

Le lundi 21 septembre 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Gerard GAYDOU.

Secrétaire de la séance : Marc MOLINIE

Présents : Gerard GAYDOU, Regine SOUQUES LACAN, Pascal VILARD, Michel FAIVRE, Christine MABOUT, Melina Gabrielle BRONDEL FRANCOUAL, Elodie ARENT, Sophie GEORGES, Marc MOLINIE, Daniel LATROUITE

Représentés :

Absents et excusés : Geneviève LARRIVE

Ordre du jour :

- 1- Nomination secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-verbal du 6 Juillet 2026
- 3- Approbation rapport d'activité 2025 Communauté de Communes Quercy Bouriane
- 4- Approbation des rapports annuels 2025 du SYMICTOM (SPANC+DECHETS)
- 5- Délibération augmentation temps de travail du Poste d'Agent Technique Territorial
- 6- Fonds de soutien pour les communes sinistrées par les incendies
- 7- Subvention complémentaire Association des Parents d'Elèves de la Vallée du Céou
- 8- Projet Alimentaire Territorial Quercy Bouriane

Points et questions divers

Travaux (L'escale + Réfection montée du Bourg) / Demande mise à disposition salle catéchisme / Monument aux morts / Achat climatiseurs / SIVU Ecole / Autres

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05 et précise que Madame Geneviève Larrive est excusée pour la réunion du jour.

Délibérations du conseil :

1- Nomination secrétaire de séance (N° DE_2026_039)

En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

– De désigner M. Marc MOLINIE comme secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE la désignation de Marc MOLINIE en tant que secrétaire de la séance du jour.

Délibération : adoptée

2- Approbation du Procès-verbal du 6 Juillet 2026 (N° DE_2026_040)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 qui a été transmis ou joint à la convocation des membres du Conseil ;

Considérant que le procès-verbal retranscrit fidèlement les débats et les décisions de la séance précédente ;

Après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 sans modification.

Délibération : adoptée

3- Approbation rapport d'activité 2025 CCQB (N° DE_2026_041)

Vu le Code général des collectivités territoriales et les textes applicables à la structure.

Considérant la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Quercy Bouriane de l'exercice concerné par Monsieur le Maire

Considérant que ledit document a été transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'UNANIMITE le rapport d'activité de l'exercice 2025 de la CCQB

Délibération : adoptée

4- Approbation des rapports annuels 2025 du SYMICTOM (SPANC +DECHETS) (N° DE_2026_042)

Vu le Code général des collectivités territoriales et les textes applicables à la structure.

Considérant la présentation des rapports d'activités du SYMICTOM de l'exercice concerné par Monsieur le Maire

Considérant que lesdits documents ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'UNANIMITE les rapports d'activités de l'exercice 2025 du SYMICTOM (SPANC et DECHETS).

Délibération : adoptée

Des échanges et des éléments communiqués, il ressort qu'il serait pertinent de porter à la connaissance des administrés certaines données via la page IntraMuros.

5- Augmentation du temps de travail d'un Poste d'Agent Technique Territorial (N° DE_2026_043)

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération créant l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à raison de 13 H/semaine.

Vu la délibération DE_2024_36 du 15 octobre 2024 ajustant le temps de travail de 13h à 14h par semaine,

Vu la délibération DE_2025_002 du 6 mars 2025 ajustant le temps de travail de 14h à 15h par semaine,

Vu la délibération DE_2025_018 en date du 16 juin 2025 portant le temps de travail de 15h à 21h/semaine,

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

De porter, à compter du 01/10/2026 de 21 H à 22 H la durée hebdomadaire de travail de Jan EBELING suite à une nécessité de service sur les missions cantine et ménage

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE à l'UNANIMITE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois (ci-après)
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération : adoptée

Le temps de travail du poste occupé par Jan EBELING est réajusté au regard de l'effectivité du temps de travail effectué. Un passage à 22h par semaine est plus cohérent au regard des besoins du service plutôt que de rester à 21h/semaine et de payer des heures complémentaires.

6- Fonds de soutien pour les communes sinistrées par les incendies (N° DE_2026_044)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 120 000 hectares à ce jour, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame et pour marquer la solidarité des communes entre elles, l'AMF met en place un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées. Ce fonds a vocation à être pérennisé. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CONCORES tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de CONCORES de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 300 € au fonds de soutien des communes sinistrées mis en place par l'AMF.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au conseil d'approuver ce soutien financier sur l'exercice 2026 et d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir échangé, le conseil municipal VOTE à l'UNANIMITE le versement de la somme de 300€ au fond de soutien des communes sinistrées par les incendies.

Délibération : adoptée

Cette aide est prise sur l'enveloppe dédiée aux versements de subventions dans laquelle il reste 680€.

7- Subvention complémentaire Association des Parents d'Elèves de la Vallée du Céou (N° DE_2026_045)

Monsieur le maire expose la demande de subvention complémentaire de l'APE. L'association des parents d'élèves de la Vallée du Céou sollicite un montant de 50€ pour financer l'organisation d'une conférence-débat destinée aux parents d'enfants âgés de 3 à 12 ans sur le thème du Corps, de l'intimité et du consentement et sur comment en parler aux enfants, le 10 octobre 2026.

Après en avoir échangé, le conseil municipal, VOTE à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention de 50€ complémentaire à la somme de 150€ déjà perçue par cette association.

Délibération : adoptée

8- Projet Alimentaire Territorial Quercy Bouriane (N° DE_2026_046)

Depuis le début de l'année 2026, un mouvement citoyen inédit émerge en Quercy Bouriane pour construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT) fondé sur l'autonomie alimentaire, la résilience locale et la coopération entre habitants, agriculteurs, associations et élus. Cette dynamique, née d'une prise de conscience collective, s'est rapidement structurée en un véritable processus participatif.

Les élections municipales de 2026 ont servi de déclencheur : elles ont mis en lumière l'importance stratégique de l'alimentation pour la santé, l'économie locale, la préservation des paysages et la capacité du territoire à faire face aux crises climatiques et géopolitiques.

L'alimentation est devenue une « boussole » transpartisane capable de rassembler largement.

Le 7 mars 2026, 75 habitants de tous horizons se sont réunis pour débattre de l'opportunité de créer un PAT sur le territoire.

Les échanges ont fait émerger quatre urgences structurantes :

- Autonomie alimentaire : réduire la dépendance aux chaînes mondiales fragiles.
- Transition agroécologique : restaurer les sols, biodiversité et paysages.
- Protection du foncier agricole : sanctuariser les terres nourricières.
- Renouvellement des générations agricoles : faciliter l'installation de nouveaux paysans.

Cette première rencontre a posé les bases d'un mouvement citoyen structuré, ouvert et ambitieux.

Une deuxième rencontre a été organisée le 4 avril 2026, pour transformer l'énergie du premier débat en action.

Les 45 participants ont travaillé à structurer l'initiative citoyenne, préparer un dialogue constructif avec les élus de la CCQB, identifier les besoins d'ingénierie et faire émerger 5 groupes thématiques opérationnels autour :

- des jardins et vergers partagés
- de l'éducation et la justice sociale
- de l'agriculture
- du mieux manger
- de l'action publique

Les rencontres successives et les échanges montrent une participation large, diversifiée, durable : habitants, agriculteurs, associations, élus, acteurs économiques.

Les thématiques issues du 7 mars sont désormais travaillées collectivement pour produire des diagnostics partagés, des propositions d'actions, d'identifier les ressources locales et faire émerger les premières pistes de projets.

Des outils collaboratifs ont été mis en place et un espace partagé est mis à disposition pour mutualiser les ressources, suivre l'avancement des groupes et documenter les initiatives inspirantes.

<https://bguigaz.wixsite.com/pat-quercy-bouriane/groups>

L'objectif est de faire reconnaître l'initiative citoyenne comme un partenaire légitime dans la construction du PAT officiel de la Communauté de communes Quercy Bouriane.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est un projet qui permet de fédérer plusieurs acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation. Il est, sur ce sujet, nécessaire de prendre en compte toutes les dimensions, c'est-à-dire sociale, environnementale, économique, agricole...

Une définition légale : articles L.1 et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime

Les projets alimentaires territoriaux « sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. [...] Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

»

> Un projet collectif et systémique visant, sur un territoire, à :

- rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile.
- mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

> Le PAT répond aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de transition agricole et alimentaire, de résilience alimentaire et de santé, et peut revêtir une dimension économique, environnementale et/ou sociale.

A cet effet la commune de CONCORES soutien le projet de PAT (Projet Alimentaire Territorial) porté par L'initiative citoyenne pour un Projet Alimentaire Territorial Quercy Bouriane", confirme sa collaboration aux réunions de travail organisées par l'initiative citoyenne, et demande à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de déployer ce PAT sur le périmètre de la CCQB.

Délibération : adoptée

Points et questions diverses :

- Travaux l'Escale : L'architecte se veut rassurant sur le planning et tient de faire le nécessaire auprès des entreprises pour que les délais soient respectés.
- Travaux réfection route montée du Bourg : Avancement rapide des travaux qui s'inscrivent dans le financement Voirie de la Communauté de communes Quercy Bouriane
- Problématique de la limitation de la vitesse à 30km/h sur la traversée de Concorès. Que faire pour que cette limitation soit respectée ? Diverses options sont évoquées (pose de ralentisseurs, installation de radar fixe, ...) La proposition retenue est de solliciter la préfecture pour tenter d'obtenir plus régulièrement la présence d'une patrouille pour contrôles de vitesse ;
- Travaux escalier de l'Eglise : entreprise Caminade a été relancée.
- Demande de la mise à disposition d'une salle pour le catéchisme : Cette demande est faite sur Concorès car le village est central. Plus ou moins 5 enfants seraient concernés ; après une présentation du cadre réglementaire Monsieur le Maire donne son accord de principe pour la mise à disposition d'une salle ;
- Monument aux morts
L'emplacement de ce dernier est une question soulevée par la commission patrimoine qui

présente ici sa réflexion. La majorité du conseil municipal donne son accord de principe pour un déplacement et le site pré-senti serait un espace proche de la mairie. L'emplacement est à préciser et à repenser plus globalement dans le cadre de la potentielle restructuration des locaux école/mairie.

- Climatiseurs / Ventilateurs Ecole

Les établissements scolaires peuvent prétendre à des équipements de rafraîchissement d'air. Subvention à 100% dans la limite de 10 équipements et n'excédant pas 400€ chacun. La commune de Concorès investit dans 3 climatiseurs et 3 ventilateurs subventionnés à 100%.

- SIVU :

- Plusieurs espaces de la nouvelle école seront climatisés et permettront ainsi aux enseignants de regrouper si besoin les élèves dans les locaux frais, rafraîchis
- Chantier ralenti suite aux dégâts causés par la pluie.
- Rentrée scolaire 2027 sur site compromise
- 1 groupe de travail s'est constitué avec 1 représentant de chaque commune pour traiter : du fonctionnement, de la gestion ressources humaines, du projet éducatif.

- Référencement Google

Un administré fait part du non référencement de son gîte sur google et demande un re-adressage. La commune étudie sa demande dans la logique de l'adressage déjà en place.

- Nettoyage de la fontaine de Beauregard

Un chantier participatif s'organise le 26/09/2026. De plus, la pompe est à réparer, remplacer.

La séance est levée à 22h30.

Gerard GAYDOU
Président de séance

Marc MOLINIE
Secrétaire de séance